

Guides > Politiques, règlements et directives > Réussite d'un cours (2e cycle)

Aux cycles supérieurs, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins C (60 %) pour l'ensemble des examens, et des travaux imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours. De plus, les cours obligatoires du tronc commun (de sigle SCI60XX) sont soumis à la politique d'évaluation *avec seuil* qui se définit ainsi : pour réussir le cours, il faut non seulement atteindre ou dépasser la note de passage (C) sur l'ensemble des évaluations du cours, mais également atteindre ou dépasser cette même note de passage sur le sous-ensemble pondéré des activités évaluées qui sont réalisées individuellement et non en équipe. Dans le cas d'un échec au seuil individuel, c'est la moyenne des évaluations individuelles utilisées pour le calcul du seuil, qui est inscrite au bulletin.

Voici un exemple fictif de l'application de l'évaluation avec seuil :

Sommaire des évaluations pour le cours SCI60XX

- Travail 1 (individuel) : pondération de 30 %
- Travail 2 (individuel) : pondération de 30 %
- Travail 3 (en équipe) : pondération de 40 %

Selon ce scénario, les évaluations individuelles comptent pour 60 points. Considérant que la note minimale de passage aux cycles supérieurs est 60 %, l'étudiant doit, pour réussir ce cours, avoir accumulé minimalement 36 points avec le travail 1 et le travail 2. Imaginons un étudiant qui obtient 21/30 pour le travail 1 et 12/30 pour le travail 2 (total de 33 points pour les évaluations individuelles). Selon la politique d'évaluation avec seuil, cet étudiant est en situation d'échec, même s'il a eu une très bonne note au travail 3. Pour déterminer la note littérale qui devra être inscrite à son bulletin, l'enseignant ne tient pas compte de la note obtenue au travail 3; il n'utilise que la somme des notes du travail 1 et du travail 2 ($33/60 = 55\%$) ce qui donnera dans ce cas-ci D+.